# 

* Date : 02-03-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004029042
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE ET MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Direction générale de la Culture
Ordres nationaux. - Promotions. - Nominations
Par arrêté royal du 19 décembre 2003 :
Sont promus Chevalier de l'Ordre de la Couronne :
M. Derumier, Auguste, Louis, Ghislain,
Président d'honneur à la Fanfare Royale Saint-Ursmer, à Ath.
Prise de rang, comme titulaire de cette nouvelle distinction, le 15 novembre 1992.
M. Leroy, Pierre
Directeur à l'Harmonie Royale, à Houthem.
Prise de rang, comme titulaire de cette nouvelle distinction, le 8 avril 2000.
Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne, sont décernées à :
M. Breda, Corneille
Vice-Président d'honneur à la Fanfare Royale Saint-Ursmer, à Ormeignies.
Prise de rang, le 15 novembre 2000.
M. Degouys, François, Louis, Maurice, Ghislain,
Musicien à la Fanfare Royale Saint-Ursmer, à Ath.
Prise de rang, le 15 novembre 1998.
M. Dujeux, Robert, Théophile,
Vice-Président - Trésorier à la Fédération Musicale du Luxembourg, à Villance.
Prise de rang, le 15 novembre 2001.
M. Lemaire, Sylva
Musicien à la Royale Fanfare communale de Thieulain, à Thieulain.
Prise de rang, le 15 novembre 2001.
M. Malesis, Eugène
Musicien à l'Harmonie Royale, à Houthem.
Prise de rang, le 15 novembre 2000.
M. Schats, Frans
Musicien à la Royale Fanfare communale de Thieulain, à Thieulain.
Prise de rang, le 8 avril 1995.
Les Palmes d'Argent de l'Ordre de la Couronne, sont décernées à :
M. Herwats, Léon, Joseph, Hubert,
Secrétaire-Trésorier à la Royale Harmonie Saint-Joseph, à Hombourg,
Prise de rang, le 15 novembre 2000.
M. Neyken, René, Léon, Paul, Nicolas,
Secrétaire à l'Amicale des Accordéonistes Dolhaintois, à Limbourg.
Prise de rang, le 8 avril 2002.
M. Schleich, Georges
Administrateur à la Société Les Amis du Folklore, à Athus.
Prise de rang, le 15 novembre 1998.
M. Surleau, Franz
Président à la Royale Harmonie l'Union, à Beloeil.
Prise de rang, le 8 avril 1995.
La Médaille d'Argent de l'Ordre de la Couronne, est décernée à :
M. Beckers, Charles, Auguste, Cécile, Ghislain,
Vice-Président à la Royale Chorale Sainte-Cécile, à Welkenraedt.
Prise de rang, le 15 novembre 2000.
M. Cange, Raoul
Musicien à la Royale Harmonie l'Union de Beloeil, à Beloeil.
Prise de rang, le 15 novembre 2000.
M. Collard, Alain, Simon, Camille, Servais, Edouard,
Président au Cercle Royal des Mandolinistes, à Malmedy.
Prise de rang, le 8 avril 1999.
Mme Dantinne, Christiane
Musicienne à la Royale Symphonie PRO-ARTE de Marcinelle, à Charleroi.
Prise de rang, le 8 avril 2000.
M. Dejalle, Joseph, Hubert, Ghislain,
Commissaire à la Royale Harmonie Saint-Joseph, à Hombourg.
Prise de rang, le 8 avril 1999.
M. Dodemont, Robert, Hubert, Joseph,
Musicien à la Royale Harmonie Saint-Joseph, à Hombourg.
Prise de rang, le 15 novembre 1997.
M. Doyen, Fernand, Louis,
Secrétaire à la Chorale Socialiste La Fraternite, à Frameries.
Prise de rang, le 8 avril 2002.
M. Gregoire, Marcel, Aimé,
Membre actif à la Fédération Musicale du Luxembourg, à Villance.
Prise de rang, le 8 avril 1996.
M. Lebrun, Paul
Musicien à la Royale Harmonie l'Union de Beloeil, à Beloeil.
Prise de rang, le 8 avril 2000.
M. Lecomte, Henri, Georges, Eugène,
Musicien à la Royale Symphonie PRO-ARTE de Marcinelle, à Charleroi.
Prise de rang, le 15 novembre 1999.
M. Nyssen, Joseph, François, Ghislain,
Trésorier à la Société Royale de Chant Les Amis Réunis, à Plombieres.
Prise de rang, le 8 avril 1999.
M. Nyssen, Marcel, Mathieu, Joseph, Hubert,
Chantre à la Royale Chorale Sainte-Cécile, à Welkenraedt.
Prise de rang, le 8 avril 2001.
M. Taquet, Jean, Hubert, Ghislain,
Musicien à la Fanfare Royale Sainte-Cécile, à Anvaing.
Prise de rang, le 15 novembre 1994.
M. Van Nuffel, Roger
Bibliothécaire à la Royale Symphonie PRO-ARTE de Marcinelle, à Charleroi.
Prise de rang, le 8 avril 2000.
M. Verbrugghe, Emile
Musicien à l'Harmonie Royale, à Houthem.
Prise de rang, le 8 avril 2000.
M. Vermeulen, Joseph
Musicien à l'Harmonie Royale, à Houthem.
Prise de rang, le 8 avril 2001.
Les personnes reprises à l'article 1
er prendront rang dans l'ordre à la date indiquée en regard de leur nom.